

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-sixième série de réunions
Genève, 8 – 17 juillet 2025

PROJET D'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

établi par le Directeur général

LISTE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR¹

OUVERTURE DES SESSIONS

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration du Directeur général aux assemblées de l'OMPI
4. Déclarations générales
5. Élection des membres des bureaux

ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

6. Admission d'observateurs
7. Nomination du Directeur général en 2026
8. Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.
9. Composition du Comité du programme et budget

PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION

10. Rapports sur l'audit et la supervision
 - i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
 - ii) Rapport du vérificateur externe des comptes
 - iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
11. Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)

COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

12. Rapport des comités de l'OMPI :
 - i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)
 - ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)
 - iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
 - iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement
 - v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

¹ Documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour – voir la "Liste des documents" (A/66/2).

- vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)
- vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 13. Système du PCT
- 14. Système de Madrid
- 15. Système de La Haye
- 16. Système de Lisbonne
- 17. Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine

AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS

- 18. Traité sur le droit des brevets (PLT)
- 19. Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT)

AUTRES QUESTIONS

- 20. Rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
- 21. Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

- 22. Rapports sur les questions concernant le personnel
 - i) Rapport sur les ressources humaines
 - ii) Rapport du Bureau de la déontologie
- 23. Amendements du Statut et Règlement du personnel

CLÔTURE DES SESSIONS

- 24. Adoption des rapports
- 25. Clôture des sessions

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Il est proposé d'examiner les points de l'ordre du jour aux dates qui suivent :

Mardi 8 juillet :	points 1 à 4 de l'ordre du jour
Mercredi 9 juillet :	points 4 (suite) et 5 à 9 de l'ordre du jour
Jeudi 10 juillet :	points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour
Vendredi 11 juillet :	points 12 (suite), 17 et 18 de l'ordre du jour
Lundi 14 juillet	points 13 à 16 de l'ordre du jour
Mardi 15 juillet	points 19, 20, 22 et 23 de l'ordre du jour
Mercredi 16 juillet	point 21 de l'ordre du jour
Jeudi 17 juillet	points 24 et 25 de l'ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n'importe lequel des points de l'ordre du jour peut être abordé n'importe quel jour entre le 8 et le 17 juillet 2025 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

ORGANES INTÉRESSÉS

Conformément à la pratique habituelle, le projet d'ordre du jour inclut les questions intéressant chaque organe convoqué dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/66/INF/1), présentées de façon unifiée, c'est-à-dire qu'une question qui concerne plus d'un organe constitue un seul point de l'ordre de jour, de la manière suivante :

- Organes intéressés : tous les organes convoqués (22), énumérés dans le document A/66/INF/1
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : 1 à 7, 10.ii), 11, 21, 24 et 25
- Organe intéressé : Assemblée générale de l'OMPI
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : 9, 10.i), 10.iii), 12, 17, 18 et 20
- Organes intéressés : Conférence de l'OMPI, assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne
Président : le président de la Conférence de l'OMPI
Point de l'ordre du jour : 8
- Organes intéressés : Comité de coordination de l'OMPI
Président : le président du Comité de coordination de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : 22 et 23
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union du PCT
Président : le président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point de l'ordre du jour : 13

- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Madrid
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point de l'ordre du jour : 14
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de La Haye
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point de l'ordre du jour : 15
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Lisbonne
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point de l'ordre du jour : 16
- Organe intéressé : Assemblée du Traité de Singapour
Président : le président de l'Assemblée du Traité de Singapour
Point de l'ordre du jour : 19

[Fin du document]